



Procès Verbal de l'Assemblée des Délégués du 24 septembre 2009

APE présentes : Aire-La-Ville, Beaulieu-Grottes-Cropettes-Vidollet, Bernex, Cayla-Jardins du Rhône, Centre-Ville, Charmilles-Charles Giron ; Chêne-Bougeries, Collex-Bossy, Confignon, Corsier, Genêts, Grand-Lancy, Grand-Saconnex, Gy-Presinge, Jacques-Dalphin, Jonction, Libellules, Lully-Sézenove, Meinier, Onex-Parc, Onex-Village, Pâquis, Pervenches-Montfalcon, Petit-Saconnex, Plainpalais/Hugo, Saint-Jean, Seujet-Necker, Tivoli, Versoix, Veyrier-Pinchat, Vieusseux-Franchises.

APE Excusées : Aire, Bellevue, Céligny, Geisendorf, Pregny-Chambésy, Troinex, Ouches.

Comité GAPP : Beata Godenzi ; Sabine Estier, Marc-Olivier Delapierre ; Sandra Capeder.

Excusé : Sylviane Chobaz, Soledad Valera-Kummer, Sandrine Comment

Présidence de la séance : Comité

Procès Verbal: Anne Thorel Ruegger

Lieu : Uni Mail salle MR 070

Heures : 20:00 à 22:45

1. Accueil

Nous commençons par une présentation des membres du comité et de la coordinatrice pour permettre aux nouveaux délégués de se familiariser avec chacun.

2. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers

Divers : Pâquis (Zone 30), St-Jean (Zone 30), Jonction (Sécurité trajet-travaux), Seujet-Necker (Sécurité trajet-travaux), Grottes (fréquentation préau), Collex-Bossy (Vélobus).

3. Approbation du PV de l'AD du 23 avril et du 4 juin 09

Deux corrections concernant des présences : Gd-Saconnex était présent le 23 avril et Meinier le 4 juin 09.

4. Bilan de l'année scolaire 2008-2009

Les questions suivantes ont été posées par mail à toutes les APE membres du GAPP. Nous entamons le tour des réponses afin de connaître la situation générale concernant ces points. Ces retours sont très importants pour le comité qui tiens à être au plus près du terrain afin de pouvoir faire « remonter » les situations problématiques ou positives qui le nécessitent.

Questions :

- Comment s'est passé le 24 août ? L'accueil était-il mieux organisé que l'an dernier ?
- Comment s'est passée la rentrée du GIAP ? Avez-vous rencontré des difficultés au niveau de la prise en charge ? de l'application de directives ?
- Devoirs : des études surveillées type « permanence » seront-elles organisées dans votre établissement ?
- Conseil d'établissement : avez-vous reçu les PV des séances, le projet d'établissement ?

Accueil du 1^{er} jour : l'an dernier nous avons fait part du mécontentement de nombre d'entre vous concernant cet accueil qui laissait à désirer.

Nous aimerions donc savoir si une amélioration a eu lieu.

Synthèse des remarques des APE présentes et de celles qui ont répondu par mail : Les situations sont très diverses et vont d'un déjeuner organisé par les enseignants à rien du tout (listes de classes sur les vitres de

E-Mail : secretariat@gapp.ch Courrier postal: case postale 708 - 1211 Genève 13

Adresse: 12, Rue Saint-Jean - 1203 Genève

Permanence: lundis de 9h00 à 12h00, mardis et jeudis de 9h00 à 17h30. En cas d'absence durant ces horaires, laisser un message. ☎ +41 22 344 22 55

www.gapp.ch

l'école). Il semble tout de même que la tendance est meilleure que l'an dernier que des efforts ont été consentis. Mais en comparant les différentes réalités, un grand travail reste à faire pour permettre un accueil suffisant dans tous les lieux et pour conscientiser tous les acteurs scolaires à l'accueil du premier jour et à la notion d'accueil en général.

GAPP : La DGEP semble penser que l'accueil se passe mieux en raison de la présence des Dir-E mais nous constatons que ce n'est pas le cas même si il y a eu des progrès par rapport à l'an dernier. Nous voulons demander un minimum commun pour chaque établissement. Ensuite à chacun selon les lieux et les envies de faire plus. Finalement il semble qu'il y ait une attente de part et d'autre pour un meilleur accueil, à nous de résoudre cette donnée et de faire en sorte que l'an prochain soit encore mieux.

Rentrée du GIAP :

Synthèse des remarques des APE présentes et de celles qui ont répondu par mail : d'une manière générale les choses se sont passées comme les autres années avec les couacs de début d'année auxquels le GIAP peine à trouver des solutions. L'augmentation du nombre d'enfants pour le midi est préoccupante. Elle engendre des soucis de surveillance et de sanctions. Il semble que dans quelques lieux, l'encadrement est insuffisant et cela pose problème notamment au niveau de la sécurité. Les problèmes relatés, restent pour une part isolés et nous encourageons les APE qui en ont connaissance à les faire remonter à la direction du GIAP et à doubler cette information au GAPP.

GAPP :

Vote pour savoir qui a reçu les noms des équipes : 10 APE les ont reçus.

Vote pour savoir si le GIAP est représenté dans les CE : 9 APE ont le GIAP dans les Conseils.

Il faut absolument que les APE réagissent quand cela est nécessaire, par écrit avec copie au GAPP.

Devoirs :

L'organisation des devoirs et des études surveillées restent des problèmes récurrents. Le GAPP malgré des demandes claires et insistantes n'a pas obtenu satisfaction. Cette thématique sera à l'ordre du jour de la prochaine CEP. Les directives concernant ces points ne sont pas appliquées. Il y a toujours confusion entre les devoirs surveillés Appui et Lieu. Il existe aussi une grande confusion concernant l'implication du GIAP dans les devoirs.

Synthèse des remarques des APE présentes et de celles qui ont répondu par mail : les disparités entre les lieux sont énormes. Entre ceux qui n'ont rien et ceux qui ont des ES appui+lieu+des organisations genre UAC ! D'une manière générale, la confusion règne entre ES appui et lieux, entre besoins et demandes, aucune communication claire n'a été donnée par les directeurs pour expliquer les différences et permettre des demandes de parents. De grandes disparités existent aussi concernant les devoirs eux-mêmes. Dossier à reprendre entièrement. Une grande insatisfaction et une grande frustration persiste.

GAPP :

Nous voulons au moins que la directive soit appliquée, si elle est mauvaise elle pourra changer mais il faut qu'elle soit appliquée.

Vote sur les écoles qui ont des devoirs en 1P : toutes

Qui a des ES 21 écoles : ES lieu : 7 écoles.

Conseil d'Etablissement :

Il semble qu'une confusion persiste concernant divers points, notamment la diffusion d'information (projets établi, PV) qui semble encore difficile.

Synthèse des remarques des APE présentes et de celles qui ont répondu par mail : comme pour les autres points, il semble que de fortes disparités existent concernant la compréhension du rôle des parents dans les conseils et de l'importance du projet d'établissement. Une clarification est nécessaire selon nous pour permettre le fonctionnement des Conseils.

5. Informations de la coordination

Nous sommes heureux de voir que le nombre d'APE qui veulent adhérer ne cesse d'augmenter. Si tous les candidats 2009 confirment leur choix, nous auront à nouveau plus de six adhésions.

6. Communications des APE

Corsier : aimerait savoir si d'autres APE ont vécu la pose d'une antenne WIFI sur le toit de l'école. La chose fait débat chez eux et aimeraient pouvoir partager et se faire une idée.

E-Mail : secretariat@gapp.ch Courrier postal: case postale 708 - 1211 Genève 13

Adresse: 12, Rue Saint-Jean - 1203 Genève

Permanence: lundis de 9h00 à 12h00, mardis et jeudis de 9h00 à 17h30. En cas d'absence durant ces horaires, laisser un message. ☎ +41 22 344 22 55

www.gapp.ch

Meinier : se demande pourquoi les parents ont reçu une lettre du Pédibus ? Voir avec la coordinatrice du Pédibus.

Collex-Bossy : existe-t-il une directive concernant la prise en charge des élèves blessés ? Oui il existe une directive concernant la sécurité des élèves et leur prise en charge.

Grand-Lancy : ont organisé un cours avec Pro-Vélo et veulent témoigner que c'était super bien.

Chêne-Bougeries : quelle est la différence entre Pro-Vélo et le TCS ? Nous ne connaissons pas suffisamment pour le dire ce soir. La coordination enverra une information par mail.

Grand-Saconnex : organise une bourse aux livres ce samedi.

7. Communications du comité

- le 21 novembre, nous allons organiser à nouveau des ateliers concernant les conseils d'établissements. Nous avons l'intention d'inviter tous les parents élus à participer.

- **Horaire scolaire**, c'est LE dossier de l'année. Nous siégeons à la commission qui s'en occupe et avons l'intention d'avoir une position réaliste et de dire ce qui est. Ce dossier avance très vite, nous avons reçu beaucoup d'informations. Nous avons demandé d'en recevoir pour permettre de se positionner en connaissance de cause.

Sabine Estier Thévenoz résume les études de chronobiologies qui nous ont été faites au sein de la commission.

Une info GAPP spéciale sur le sujet sera envoyée largement courant octobre. Dans cette publication nous aborderons aussi les différences entre horaire blocs, horaire continu et accueil continu.

Horaires blocs : Genève a déjà des horaires blocs. Tous les enfants de l'école enfantine et primaire ont un même horaire et vont à l'école les mêmes jours. Quel que soit leur âge, ils peuvent arriver dès 8 heures le matin et 13h30 l'après-midi et terminent la matinée et l'après-midi au même moment.

Journée continue ou horaire continu : les enfants ne viennent qu'une seule fois à l'école et la pause de midi est comprise dans l'horaire. Par exemple, l'école commence à 8h et se termine en début d'après-midi (14h ou 15h) et rares sont les enfants qui rentrent chez eux à midi.

L'école des Eaux-Vives fonctionne avec un horaire continu.

Accueil continu. Une initiative lancée par le parti Radical demande qu'il y ait, à l'école primaire et au cycle d'orientation, une garantie de prise en charge des enfants par un accueil parascolaire en dehors des heures d'école : le matin entre 7h30 et 8h, à la pause de midi, jusqu'à 18h et le mercredi. Cette initiative a été rejetée par le parlement. Deux contre-projets ont été proposés, l'un par le parti socialiste et l'autre par le parti libéral.

Diverses questions sont posées par les délégué-es concernant ces changements prévus, pourquoi ?

GAPP : pour plusieurs raisons, notamment en relation avec le Plan d'Etude Romand (PER), qui demande entre autre l'introduction de l'anglais en 5P. Le PER demandera d'une manière générale une augmentation des heures. Neuchâtel à déjà augmenté et Jura s'apprête à le faire. Suite à la disparition du samedi matin il y a quelques années et à l'augmentation des exigences et des matières aussi, il semble que les résultats PISA s'en ressentent. L'augmentation paraît assez logique.

GAPP : afin de pouvoir être proactif et de ne pas subir les discussions en commission, nous aimerions pouvoir nous appuyer sur des positions votées en assemblée. C'est pourquoi nous vous avons proposé de voter sur les textes que vous avez reçus.

Suite à la demande du GAPP une discussion s'en suit qui met à jour que les textes envoyés manquaient de clarté notamment concernant la prise en charge para-périscolaire. Les délégué-es ont peiné à avoir des discussions ouvertes avec leur comité.

GAPP : nous proposons alors de faire un vote de tendance avec les APE présentes ce soir et de reprendre le vote formel lors d'une autre AD avec un autre texte.

Vote de tendance sur le premier objet : pas d'augmentation de temps en division élémentaire :

Oui 16

Non 3

Ne vote pas 15

Vote de tendance concernant le second objet : mieux utiliser le temps déjà à disposition :

Oui 19

Non 3

Ne vote pas 11

E-Mail : secretariat@gapp.ch Courrier postal: case postale 708 - 1211 Genève 13

Adresse: 12, Rue Saint-Jean - 1203 Genève

Permanence: lundis de 9h00 à 12h00, mardis et jeudis de 9h00 à 17h30. En cas d'absence durant ces horaires, laisser un message. ☎ +41 22 344 22 55

www.gapp.ch

GAPP : nous réaffirmons ne pas vouloir entrer sur le terrain du contenu des heures et nous soutenons aussi les créations diverses, nous ne demandons pas que les enfants ne fassent que des maths ou du français jusqu'à la dernière minute de l'école mais qu'un minimum d'activités pédagogiques ayant un sens au niveau de l'enseignement soient organisées avant les périodes de vacances. Nous serons attentifs à la formulation concernant ce point.

8. Divers

Pâquis : Zone 30 et 20, veulent nous rendre attentif au fait qu'entre le discours avant que les choses soient mises en place et la réalité ensuite, il y a un monde. Il n'y a actuellement plus de passage piéton. Malgré les demandes d'en conserver certains. Il y a un grand flou le canton interprète comme il veut ! La signalisation en cas de travaux est très mal faite.

St-Jean : ont été en conflit avec le canton durant tout l'été après l'accident durant la soirée des promotions. Chacun se renvoi la balle ! Il semble qu'un projet d'aménagement soit en cours. Mais la direction de l'école se retire complètement de ce sujet.

L'APE se sent seule pour tout faire !

Jonction : il y a des gros chantiers dans le quartier et pas de patrouilleuse pour faire traverser les enfants. En plus souvent les feux voiture sont clignotants ! Les parents sont vraiment en souci et on leur parle argent !

Confignon : patrouilleuses refusée car zone 30.

Versoix : réussi à en avoir à force de patience.

Collex-Bossy : tente une expérience de Vélo-Bus.

Chêne-Bourg : quand auront lieu les changements concernant l'âge d'entrée à l'école ? En 2012.

Rentrée 2010 : naissance jusqu'au 30 septembre.

Rentrée 2011 : naissance jusqu'au 31 août.

Rentrée 2012 : naissance jusqu'au 31 juillet.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance.